

RÈGLEMENT D'EXAMEN

MENTION COMPLÉMENTAIRE VENDEUR CONSEIL EN PRODUITS TECHNIQUES POUR L'HABITAT			Candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilités* Formation professionnelle continue dans un établissement public		Autres candidats	
<i>Épreuves</i>	<i>Unités</i>	<i>Coef.</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>	<i>Mode</i>	<i>Durée</i>
E1. Préparation de la vente	U 1	3	CCF		Ponctuel oral	30 min
E2. Vente d'une solution technique	U 2	4	CCF		Ponctuel pratique et oral	45 min
E3. Gestion commerciale	U 3	3	Ponctuel écrit	3 heures	Ponctuel écrit	3 heures

CCF : contrôle en cours de formation.

** L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation au baccalauréat professionnel, BP et BTS (BOEN du 8/6/95).*